

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CINQUIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1985

LES ETATS GENERAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE

FEVRIER 1985

SOMMAIRE

I - I N T R O D U C T I O N

II - LES PROBLEMES ACTUELS

1° - *La Maîtrise des flux*

2° - *Les coûts*

3° - *Adéquation formation/emploi*

4° - *Adéquation de l'aduration aux réalités ivoiriennes*

5° - *Le rééquilibrage du système*

6° - *La planification*

III - LES SUGGESTIONS

1 - *L'action sur les mentalités*

2 - *La ruralisation de l'enseignement*

3 - *L'adéquation formation/activités productives*

4 - *L'adaptation du système éducatif aux réalités nationales*

5 - *L'action sur les coûts*

6 - *La formation des formateurs*

7 - *La coordination des actions de formation et des actions de placement sur le marché de l'emploi.*

IV - C O N C L U S I O N

INTRODUCTION

Par lettre en date du 20 Septembre 1984, le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique invite le Conseil Economique et Social à contribuer à la réflexion collective qu'il compte organiser en Avril prochain.

A l'occasion de l'élaboration des différents plans quinquennaux, le Conseil Economique et Social a eu à donner ses appréciations sur l'Ecole Ivoirienne-(Plan 1967-70, Plan 1971-1975, Plan 1976-80, Plan quinquennal 1981-1985).

Par ailleurs des grandes dates ponctuent la vie du système éducatif de notre pays- Ce sont :

- Les congrès du Parti
- Conseils nationaux
- La réunion de la Commission Nationale de la Réforme (CNRE Août 1972)
- Le séminaire de Yamoussoukro entre le Bureau Politique et le CNRE (Juin 1973)
- Le groupe de réflexion prospective Côte d'Ivoire 2000 (Octobre 1973 Juin 74).

C'est dire que l'Education et la Formation ont toujours été au centre des préoccupations nationales, la priorité des priorités, et qu'à chaque étape le Conseil Economique et Social a apporté sa contribution à la résolution des problèmes posés. La permanence des réflexions montre combien est complexe la mise en place dans le domaine éducatif de solutions définitives et figées.

Un consensus national s'est dégagé au sein de chaque Plan, quant aux objectifs à assigner à l'Ecole Ivoirienne et quant aux moyens à mettre en oeuvre- Chaque plan s'est efforcé de répondre aux problèmes les plus cuisants qui se posaient au moment de son élaboration.

Par exemple le dernier plan 1981-85 a fixé à l'Education les objectifs suivants :

- mettre l'éducation au service du développement
- améliorer le rapport coût-efficacité du système éducatif, en réduisant la part relative des dépenses d'éducation dans l'ensemble des dépenses de l'Etat et en assurant un meilleur rendement du système.

Pendant les 24 années d'indépendance, la Côte d'Ivoire a consacré d'énormes moyens à l'éducation et à la formation. Entre 40 et 45 % du Budget Général de fonctionnement et 10 à 13 % du BSIE ont été ainsi consacrés à ce secteur vital de la Nation. Ces dernières années un appareil d'éducation remarquable a été mis en place, qui fait l'envie des pays de la sous-région.

Les chiffres suivants donnent une idée des sacrifices consentis par la Nation :

Enseignement Primaire

Effectif :	1959 - 1960 =	200 046 ;	1983 - 84 =	1 158 821
Ecoles :	" "	= 1 543 ;	1983 - 84 =	5 795
Classes :	" "	= 4 585 ;	1983 - 84 =	30 042

Enseignement Secondaire

Effectif :	1959 - 1960 =	8 326 ;	1983 - 84 =	229 908
Ecoles :	" "	= 36 ;	1983 - 84 =	234
Classes :	" "	= 4 465 ;	1983 - 84 =	4 465

Enseignement Technique

Effectif :	1960 - 1961 =	2 010 ;	1982 - 83 =	28 536
Ecoles :	" "	= 4 ;	1982 - 83 =	144

Université

Effectif :	1959 - 1960 =	525 ;	1983 - 84 =	13 842
------------	---------------	-------	-------------	--------

Dépenses de formation

1960	BGF =	3,5	Milliards
	BSIE =	0,5	Milliards
	TOTAL =	4	Milliards
1984	Fonctionnement =	211, 213	Milliards
	investissement =	27, 565	Milliards

Mais malgré les succès remportés de nombreux problèmes demeurent.

II LES PROBLEMES ACTUELS

Les parents d'élèves s'inquiètent et se posent des questions sur les finalités de notre système éducatif qui, malgré les efforts consentis par la Nation, ne semble pas répondre entièrement à leurs attentes.

Les problèmes les plus cuisants concernent :

- 1 - l'explosion scolaire ou la maîtrise des flux
- 2 - l'adéquation de l'éducation aux réalités nationales, le problème des mentalités
- 3 - les coûts du système
- 4 - l'adéquation de la Formation/Emploi
- 5 - le rééquilibrage des filières de formation pour donner la priorité à l'enseignement scientifique, technologique et technique
- 6 - la pénurie du personnel enseignant.

1 - La maîtrise des flux

Les premières décennies de notre indépendance se sont caractérisées par une forte croissance de la demande scolaire. Les effectifs dans le primaire augmentaient de 9,1 % entre 1975-1980 et de 4,2 % entre 1981 et 1983.

Dans le premier cycle du secondaire, les taux sont de 14 % entre 1975-1980 et de 4,1 % entre 1981 et 1983.

Ces dernières années, on constate une légère diminution de la pression scolaire surtout à la base, c'est-à-dire l'admission au CP1. Le nouveau rythme est de 0,5 %/an contre 9,6 % de 1975 à 1980, alors que dans le même temps le groupe-cible des enfants de 7 ans s'accroît de 4,1 % par an.

Cependant, les goulots d'étranglement à l'entrée en classe de 6^e et en classe de seconde se maintiennent. Le taux de promotion CM2-6^e oscille entre 22 et 23 %. Le taux de promotion 3^e - classe de 2^e est de 34,8 % (37,9 % pour les garçons et 25,7 % pour les filles).

Les rendements internes restent faibles dans le primaire. De 1981 à 1983, pour 1 000 entrants au CP1, 790 seulement parvenaient au CM2. Les redoublements au CM2 demeurent considérables. La durée des études primaires qui est normalement de 6 ans a atteint 9 ans. Pendant la même période.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, on observe le même phénomène de 1981 à 1983 : 635 élèves pour 1 000 entrants sont parvenus en fin de cycle avec un nombre d'années de formation ayant progressé à 6 années pour une durée minimale de 4 années.

Seul l'enseignement technique échappe à ces situations de baisse de rendement interne (mention doit être faite pour l'enseignement technique privé ou les déperditions sont alarmantes.)-

2° Les coûts

L'Ecole Ivoirienne coûte cher.

En effet comme nous l'avons vu, ces dernières années entre 40 à 44% du Budget Général de fonctionnement et 10 à 13 % du BSIE étaient consacrés ces dernières années à l'éducation et à la formation. Ces taux sont les plus élevés en Afrique. La Nation peut difficilement faire davantage, les autres secteurs de la Nation ayant également besoin de soutien pour que notre développement soit harmonieux.

La faiblesse du rendement interne, le coût d'Assistance Technique, les bourses attribuées aux élèves et étudiants, les internats pèsent sur les coûts de l'éducation.

La pression des coûts de l'Education se fait sentir aussi bien sur les finances publiques que sur le budget des ménages. Cela pourrait expliquer qu'en période de conjoncture les taux de croissance des effectifs s'affaiblissent dans le primaire et dans le secondaire.

3° Adéquation Formation/ Emploi

Le 7^e Congrès du PDCI-RDA a demandé que l'Education soit au service du développement. Cela signifie que les "produits" du système éducatif puissent apporter pleinement leur contribution au développement économique et social de la Nation, en participant directement à la production. En d'autre terme il ne doit pas y avoir de rupture entre l'école et la vie, ni de laissés pour compte.

Cet objectif est-il atteint ? La réponse est négative car l'on s'aperçoit que les promotions de jeunes formés n'arrivent pas à s'insérer dans le système productif. En effet le secteur moderne pour lequel les jeunes sont formés est saturé. Les seuls secteurs porteurs d'emplois sont l'agriculture et le secteur informel pour lesquels les jeunes ne sont pas préparés. On estime donc que seulement 15 % des jeunes trouvent un emploi dans le secteur moderne tandis que 85 % s'insèrent dans le secteur agricole et informel.

4° Adéquation de l'Éducation aux réalités ivoiriennes

Les désajustements constatés entre la production du système éducatif et le marché d'emploi montrent que les enfants ne sont pas préparés à affronter le monde qui les entoure et qu'il faut donc adapter notre enseignement aux réalités du terroir.

5° Le rééquilibrage du système éducatif

La Nation ne peut faire plus qu'elle ne fait à l'heure actuelle pour son éducation et sa formation.

Le Conseil Economique et Social estime que le problème actuel n'est pas d'augmenter l'enveloppe financière consacrée à ce secteur mais plutôt d'adapter les filières de formation au contexte national.

Cela signifie qu'une analyse doit être entreprise pour élaguer toutes les filières inadaptées, qui ne conduisent pas vers des secteurs porteurs d'emploi.

6° La planification

Les insuffisances constatées dans la maîtrise des flux, des coûts, l'explosion démographique et la forte immigration ont semble-t-il, rendu hasardeuse toute Planification. L'élaboration d'une doctrine claire, appuyée par une planification rigoureuse semble être aujourd'hui un des problèmes majeurs du système éducatif.

III LES SUGGESTIONS

Le Conseil Economique et Social estime que la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui est caractérisée par une explosion démographique, une immigration intense, une urbanisation poussée et une économie à dominante agricole et artisanal. Par conséquent, l'on ne peut pas continuer à colmater les brèches du système éducatif sous peine d'engloutir les richesses nationales dans un tonneau sans fond.

Il faut opérer une rupture avec le passé pour trouver des solutions hardies adaptées et innovatrices.

Cependant le Conseil Economique et Social estime que les réflexions antérieures sur notre Ecole ont leur valeur. Le Conseil Economique et Social apprécie le travail qui a été effectué lors de l'élaboration de la loi du 16 Août 1977, qui est une loi bien faite.

Mais le Conseil Economique et Social estime que cette loi a été adoptée dans un contexte de bonne conjoncture. Depuis lors, la crise économique mondiale s'est installée qui n'épargne pas la Côte d'Ivoire, et mettant à nu certaines lacunes majeures de notre système éducatif

Les choix à faire supposent donc une rupture avec le passé, rupture qui implique un changement profond des mentalités et un changement de société tout en préservant les acquis de notre système libéral.

Pour l'essentiel, le Conseil Economique et Social pense qu'une mise en application de la loi de Réforme de 1977 peut encore résoudre les problèmes actuels.

Le Conseil Economique et Social insiste particulièrement sur les points suivants :

III-1 L'action sur Les mentalités

Le Conseil Economique et Social se félicite de la mise en application de la 7^e résolution du 7^e Congrès du PDCI sur l'instruction civique et morale. Les effets de cette mise en application se font déjà sentir au niveau du renforcement de la connaissance de nos institutions, de l'élévation du degré de patriotisme des jeunes et de la prise de conscience collective du fait national.

Il faut aller plus loin. L'ivoirien doit désormais apprendre à se prendre en charge lui-même. Il doit être conscient qu'il est dans un monde en perpétuelle mutation, en pays où les ressources sont limitées voire, rares, où les moyens de l'Etat sont limités.

III- 2 La ruralisation de l'enseignement

Le constat que tout le monde fait est que la Côte d'Ivoire reste un pays à dominante agricole et artisanale. Le système éducatif ne semble cependant pas prendre en compte cet aspect de notre structure économique.

à

Le Conseil Economique et Social estime qu'il faut revaloriser l'agriculture, l'artisanat et le secteur informel et orienter la pédagogie en conséquence- le retour des jeunes à la terre est à ce prix- la ruralisation de l'enseignement suppose que certaines conditions soient remplies pour le retour vers la terre :

- une meilleure rémunération de la production agricole*
- un meilleur cadre de vie à la campagne : électrification, routes loisirs*
- un meilleur accès aux crédits*
- une meilleure coordination des actions d'encadrement du monde rural et artisanal.*

III- 3 L' adéquation formation/Activités productives

Dans la mesure où l'on constate des désajustements entre les sorties du système éducatif et le marché de l'emploi, une réorientation courageuse s'impose. Le secteur moderne, qui est le secteur des emplois ne représente que 370 000 personnes sur 10 300 000 actifs. C'est peu. Il n'est pas normal que le système éducatif si coûteux travaille uniquement pour cette minorité.

Il faut que le système prenne en compte le secteur agricole, le secteur artisanal, le secteur informel qui est celui des petits métiers sans organisation rigoureuse, sans capitaux importants tels que les mécaniciens auto, petits commerçants etc..

Des filières nouvelles doivent être créées, une pédagogie nouvelle déployée pour couvrir ces domaines.

III- 4 L'adaptation du système éducatif aux réalités nationales

L'Ecole Ivoirienne, héritée de la colonisation a besoin encore de s'ancrer dans nos réalités. Car elle déracine culturellement la jeunesse et n'arrive pas toujours à remplir sa mission de pourvoyeuse d'agents qualifiés du développement.

Cette adaptation ne signifie pas qu'il faille s'enfermer dans un nationalisme étroit. La Côte d'Ivoire moderne doit rester ouverte sur l'Afrique et sur le monde. Elle doit s'approprier les acquis mondiaux de la Science, de la Technique et de la Technologie.

Les moyens mis en oeuvre pour éviter le déracinement et la démanéai-son du départ sont :

- La confection de manuels adaptés et stables
- une pédagogie originale prenant en compte le passé historique du peuple ivoirien et son environnement propre
- une collaboration étroite entre l'école et le monde du travail à travers les conseils de perfectionnement à instituer systématiquement dans chaque établissement
- la création d'un centre national des examens qui permettrait, en libérant les établissements, une année scolaire plus dense donc une qualité meilleure de l'éducation.

III - 5 L'action sur les coûts

Notre Education et notre formation coûtent chers. L'Etat a beaucoup fait. Le Conseil Economique et Social pense que les citoyens qui ont réalisé des efforts énormes au niveau de la scolarisation des enfants dans le primaire doivent poursuivre ceux-ci vers le niveau supérieur.

A cet effet, une contribution pourrait être demandée aux parents pour la construction des établissements secondaires où une pénurie se fait sentir ainsi que les établissements professionnels, la prise en charge des frais d'internats, une plus grande sélectivité dans l'attribution des bourses, l'amélioration de la qualité de l'enseignement par l'acceptation de la suppression des entrées parallèles.

De même une contribution des organismes privés à l'effort de l'éducation et de la formation de l'état serait souhaitable.

III -6 La Formation des Formateurs

Une bonne loi de réforme ne suffira pas à faire passer dans les faits le vrai changement que souhaite le Conseil Economique et Social.

Il faut que l'Ecole Ivoirienne soit prise en charge par des enseignants ivoiriens pour que le message passe efficacement et pour que l'Ecole soit ancrée dans l'environnement.

Or, dans l'enseignement primaire, si l'ivoirisation est totale, un déficit demeure.

Dans l'enseignement secondaire, l'Assistance Technique est toujours massivement présente, notamment dans les disciplines scientifiques et techniques.

Le même phénomène se manifeste au niveau de l'enseignement supérieur.

Si le Conseil Economique et Social demande une ivoirisation poussée, il souhaite que cette ivoirisation soit de qualité. C'est pourquoi il estime que la fonction enseignante continue d'avoir les faveurs des pouvoirs publics et que par conséquent des moyens suffisants soient mis à la disposition des instituts de formation de formateurs.

La qualité de notre éducation dépendra de la qualité des formateurs. Le Conseil Economique et Social estime que le corps enseignant nouveau devra avoir une conscience aiguë de sa mission. Il souhaite l'élaboration d'un code de déontologie de l'enseignement qui recense les droits et les devoirs du formateur, chargé de la santé intellectuelle, morale du citoyen et qui, à ce titre, doit être un modèle.

III -7 La coordination des actions de formation et des actions de placement sur le marché de l'emploi

Les désajustements constatés sur le marché de l'emploi procèdent parfois d'un manque de coordination entre les centres de décisions en matière de formation et les centres de décision en matière d'emploi. Il faut désormais que l'information circule entre ces deux pôles pour rendre le marché de l'emploi suffisamment fluide et transparent afin que la formation s'y adapte dans la mesure du possible.